



CONSEIL EN ÉNERGIE

Notre action

Analyse des consommations d'agents énergétiques (conseil d'orientation) et/ou identification de mesures d'économie et/ou de production d'énergie (audit énergétique AgriPEIK).

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

- ✓ Vous pouvez comparer vos propres consommations d'agents énergétiques (électricité, carburant, combustible) avec des consommations moyennes normées (conseil d'orientation).
- ✓ Si vos consommations sont plus élevées que les consommations de référence, vous pouvez identifier des mesures d'économie et/ou des potentiels de production d'énergie sur votre exploitation grâce aux résultats d'un audit AgriPEIK.
- ✓ Selon les premiers conseils réalisés, les mesures proposées après un audit AgriPEIK permettent des économies d'énergie situées entre 12 et 20% de la consommation totale. Cela équivaut à une réduction annuelle des coûts allant de Fr. 1'500.- à Fr. 5'500.-.

Quels sont les documents remis ?

- Rapport de Conseil d'orientation (gratuit) et, au besoin,
- Rapport d'audit AgriPEIK

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- J'ai discuté avec mon voisin et, avec une structure similaire, sa facture d'électricité représente la moitié de la mienne. Il faut que je corrige ce problème.
- L'énergie coûtera de plus en plus cher à l'avenir. Anticipons et réduisons aujourd'hui notre consommation.
- Mon comptable m'a averti que mes coûts généraux dépassaient nettement les références régionales ou nationales. Il faut essayer de mettre le doigt sur ce qui cloche.
- Travailler avec moins d'apport énergétique, c'est bien pour mon porte-monnaie et pour l'environnement, mais c'est aussi un plus pour l'image de mon exploitation et de l'agriculture en général.

Combien ça coûte ?

La démarche, jusqu'au rapport de Conseil d'orientation, est gratuite.
Le rapport d'audit AgriPEIK est facturée sur la base d'un forfait de Fr. 1'700.-

Les personnes non-abonnées à la FRI bénéficient ensuite d'une subvention de Fr. 850.- de la part d'AgriPEIK (OFEN).

Coût net pour non-abonné à la FRI: **Fr. 850.-**.

Les personnes abonnées à la FRI bénéficient de la même subvention de Fr. 850.- de la part d'AgriPEIK (OFEN) et d'un bon de Fr. 450.- à faire valoir sur les abonnements et prestations de la FRI.

Coût net pour abonné à la FRI: **Fr. 400.-**.

Quel est le déroulement de la prestation ?

1. Réunir tous les documents mentionnés ci-dessous.
2. Remplir le formulaire pour le conseil d'orientation sur Internet (par l'agriculteur lui-même).
3. Rédaction du rapport de conseil d'orientation (par le conseiller FRI) et envoi à l'agriculteur.
4. Contact téléphonique entre l'agriculteur et le conseiller FRI pour définir la suite à donner au rapport. Démarche gratuite jusqu'ici.
5. Si un audit AgriPEIK est à réaliser, visite d'exploitation et de tous les consommateurs (env. 4 h).
6. Rédaction du rapport d'audit AgriPEIK et envoi à l'agriculteur.

En cas de besoin d'explications complémentaires et/ou de visite de restitution du rapport d'audit AgriPEIK, les heures complémentaires sont comptés dans un mandat séparé, aux tarifs usuels de la FRI.

Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

- Dernier recensement et dernier bilan de fumure disponibles
 - Dernier décompte Anicalc disponible (bovins + équidés)
 - Estimation des travaux par et pour tiers (en ha/an)
 - Copies des décomptes de consommation/production annuelle d'agent énergétique (mazout, diesel, électricité, bois, gaz,...) → Consommations/productions annuelles moyennes
- ATTENTION : Consommation SANS prendre en compte les logements**

Quelles sont les prestations voisines délivrées par la FRI ?

- Analyse comptable

Qui contacter à la FRI pour en savoir plus ?

Cédric Linder